L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 1er AOUT 1888.


## PETITES ANNONCES.

### A LOUER.

**A LOUER**—Garni ou non garni. L'hôtel Trapolin, favorablement connu dans le Sud depuis 25 ans—Nos 121, 123 et 125 rue Royale, en face de l'Hôtel Royal. S'adresser à J. B. Trapolin, 39 rue St Charles.
24 juin—dlfmeJy

### A VENDRE.

**BONNE OCCASION.**—Petit capital. Bar-room et pool aux huitres à vendre, faisant de bonnes affaires, en hiver principalement Loyer $25 par mois avec un sans bail, avec tous les installations et un lot de liqueurs, etc., etc. Pour plus amples informations s'adresser au No 140 rue St Louis, à F. Barka, de 1 heure à 5 heures, ou à A. Jaufré, rue Decatur, grocer, en face du Marché Français. 29 juil—3t

**LE meilleur Gasoline** au dessous du prix contant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Thuente, 49 rue de Chartres. 29 juin—

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Belle Marshall, femme de A. D. Finlay.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,643.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui auront pu empêcher le compte final (faisons ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. D. Finlay, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 juil—2t—août 4 9

**Succession de Jacob C. Lyons.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,193.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qui auront pu empêcher le compte final présenté par Isaac I. Lyons exécuteur testamentaire de cette succession ne soient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 29— 3 août

**Succession de Charles Stiegler.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,787.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles auront pour lesquelles le compte final présenté par Marie Emma Buchanan exécutrice testamentaire de cette succession ne soient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24 28— 2 août

**Succession de Mme Hattie Thorn.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,432.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront la présente notification les raisons qu'elle auront pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Buchanan exécutrice testamentaire de cette succession ne soient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26juil—26-31 août 4

**Succession de Edward C. Ziegler.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,665.—Division C.—Attendu que John F. Ziegler a fait et déposé la présente requête pour être autorisé à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward C. Ziegler décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours leurs raisons pour lesquelles le sceau ne doit point à la dite requête.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
27 juil—27 1 août

**Succession de Jacob Dittel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,616.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles auront pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Dittel, administrateur de cette succession ne soient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—29 31 —1 août

**Succession de Auguste Kellmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,107.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles auront pour lesquelles le compte final présenté par Emile E. Vinet administrateur de cette succession ne soient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26juil—26-31 août

## VENTES PAR LE SHERIF.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**H. Gimber vs. John Brosch.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,128.—Il m'est ordonné par un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, de procéder à la vente à l'encan, par le ministère du soussigné, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Common, le SAMEDI 25 août 1888, à midi, des propriété ci-après décrite, à savoir :—

Deux certains lots de terre avec les améliorations y construites situés dans la Première Municipalité de cette ville, dans l'Ilet No 606, lequel est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Felicianas, et désignés sous les Nos 7, 8, 9, 10 et 11, et mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes; le lot No onze formant le coin des rues Montégut et Robertson, le tout d'après un Plan par De Armas, sous voyer de la ville, le 9 janvier 1884, et enregistré à un acte passé devant Andry, notaire public, le 25 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de M. A. Dauphin, d'après un acte de vente passé devant John R. Legier, notaire public, le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
27 juil—27 31 août 6

**Coffre-fort, meubles de bureau, etc.**

P. Bourcq vs. J. V. Choppenfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,139.—En vertu d'un ordre de vente, date du 23 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, par le ministère du soussigné, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Common, le SAMEDI 25 août 1888, à midi, des propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un coffre-fort, un bureau, un lot de meubles de bureau, etc., etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 juil—25 31 août 6

### ANNONCE JUDICIAIRE

**Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,038. En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, par le ministère du soussigné, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Common, le SAMEDI 25 août 1888, à midi, des propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un lot de terre situé dans les Annexions de cette ville, dans l'Ilet No 1 bis, lequel est borné par les rues Lafayette, Dauphine, Conti et Bienville, et mesurant trente pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 juil—25 31 août 6

### ANNONCE JUDICIAIRE

**Edward Toby vs A. S. Armstrong.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,336.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'Ilet No 606, lequel est borné par les rue Montegut, Robertson, Villeré et Felicianas, et désignés sous les Nos 7, 8, 9, 10 et 11, et mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes; le lot No onze formant le coin des rues Montégut et Robertson, le tout d'après un Plan par De Armas, sous voyer de la ville, le 9 janvier 1884, et enregistré à un acte passé devant Andry, notaire public, le 25 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de M. A. Dauphin, d'après un acte de vente passé devant John R. Legier, notaire public, le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31— 7 14 août

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Cité Nouvelle-Orléans.—No 20,939.—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du petitionnaire Eugène Foulon soit reçue et homologuée par cette Cour, et que tous les actes subséquents ordonnés par la loi soient faits et passés en conformité avec la loi, et que tous les créanciers connus et inconnus du dit Eugène Foulon soient et sont par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu en cette cité, en la manière prescrite par la loi, le MERCREDI, 22me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit petitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être presentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit petitionnaire soient suspendues, et que Antole A. Kerr, agissant auparavant nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Deputé greffier
20 juil—3t au 22 août

## VENTES PAR LE CONSTABLE

**B. Colomes contre Mme Bauney.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans.—No 10,739—ES vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 142 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, 3ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite et disposée, à savoir :

Un lot de meuble de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de Nouvelle-Orléans.
24 juil—24 31 août 3

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

### ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente du contenu d'une buvette de première classe, meubles de maison et comptoirs à recevoir.**

**Harry Cree vs son créancier.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,558.—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 13 août 1888, à 10½ a. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Au local No 48 rue Magazine.

1° Tout le contenu du dit local consistant d'une buvette, comptoirs, installations, glacière, ainsi qu'un grand assortiment de liqueurs, vins, whisky, etc., et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires;

2° Un lot de meubles de maison.

3° Un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
31 juil—31—août 3 8 13

### ANNONCE JUDICIAIRE

**Edward Toby vs A. S. Armstrong.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,336.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'Ilet No 606, lequel est borné par les rue Montegut, Robertson, Villeré et Felicianas, et désignés sous les Nos 7, 8, 9, 10 et 11, et mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes; le lot No onze formant le coin des rues Montégut et Robertson, le tout d'après un Plan par De Armas, sous voyer de la ville, le 9 janvier 1884, et enregistré à un acte passé devant Andry, notaire public, le 25 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de M. A. Dauphin, d'après un acte de vente passé devant John R. Legier, notaire public, le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31— 7 14 août

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Cité Nouvelle-Orléans.—No 20,939.—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du petitionnaire Eugène Foulon soit reçue et homologuée par cette Cour, dans les formes prescrites par la loi, et que tous les actes subséquents ordonnés par la loi soient faits et passés en conformité avec la loi, et que tous les créanciers connus et inconnus du dit Eugène Foulon soient et sont par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu en cette cité, en la manière prescrite par la loi, le MERCREDI, 22me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit petitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être presentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit petitionnaire soient suspendues, et que Antole A. Kerr, agissant auparavant nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Deputé greffier
20 juil—3t au 22 août

## VENTES PAR LE CONSTABLE

**B. Colomes contre Mme Bauney.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans.—No 10,739—ES vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 142 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, 3ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite et disposée, à savoir :

Un lot de meuble de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de Nouvelle-Orléans.
24 juil—24 31 août 3

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante pour le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,**

**A deux mois de crédit, sans limite,**

— de —

**l'emplacement et des Appareils de**

**L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY,**

**Et les chantiers de Bois de Charpente**

**Et les Termes non expirés de baux de valeur**

**Dans l'affaire de Philip W. Sherwood**

**contre ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,841.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 31 juillet 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, par le ministère du soussigné, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

**Sur les lieux Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—**

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machine à vapeur de la force motrice, pompes, arbre de couche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, effets de toilette, ustensiles dans les bâtisses, sur l'Ilet borné par les rues Toulouse, St. Louis, Basin et Franklin, ainsi que le droit, titre et part que le dit débiteur a et possède dans le dit Ilet, et dans les rues Toulouse, St. Louis, Basin et Franklin, ou dans le sol de ces rues, ou dans les améliorations qui y sont ou seront faites ou érigées par le dit débiteur ou par ses prédécesseurs en titre, ou par toute autre personne ou personnes, et aussi tout le droit, titre et part que le dit débiteur a ou possède dans et à la dite propriété, ainsi que dans et à tous les bâtiments, améliorations, machines, outils, effets de toilette, ustensiles et autres choses y attachés ou y appartenant, ou qui en font partie, ou qui y sont placés pour l'usage ou l'amélioration de la dite propriété